



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE et CARTE d'IDENTITÉ SÉCURISÉE



Je n'oublie rien sinon mon dossier ne sera pas enregistré



Je coche la liste des pièces à fournir en respectant bien les consignes

Première demande

- Je me connecte sur ants.gouv.fr pour remplir le formulaire de pré-demande dématérialisée de passeport et/ou carte d'identité. Je l'imprime. Je signe en **NOIR** et sans toucher les bords du cadre. 😊
Ce document est **valable 6 mois**, donc je peux le remplir à l'avance.
Le numéro de pré-demande que je reçois me servira à prendre rendez-vous en mairie.
Je ne remplis pas un **document papier à la main**, ça ne fonctionne pas 😡
- 1 photographie d'identité récente (- 6 mois)**
Je ne la découpe pas, j'apporte la planche photos et je n'essaie pas de faire passer une ancienne photo car ma demande risque d'être **rejetée**. 😡
- 1 pièce d'identité en cours de validité**, si périmée depuis + 2 ans : je fournis 1 copie intégrale d'acte de naissance de - 3 mois sauf si la ville où je suis né(e) a adhéré au système COMEDEC -> je vérifie : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- 1 justificatif de domicile de - de 6 mois, à votre nom** et à la bonne adresse. Je fournis une **facture**, un **avis d'imposition** 😡
Les **attestations** (ex. EDF, assurance habitation), les factures de travaux ou la déclaration d'impôts ne sont pas acceptées 😊
- 1 attestation d'hébergement** : si je suis majeur et que je vis chez mes parents ou chez des amis. Attention préciser la date de la durée d'hébergement + **de 3 mois**, pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Pour les personnes mineures** : pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale
- Les timbres fiscaux** : acheter en ligne sur le site du gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés), au bureau de tabac ou au Trésor Public

Renouvellement

- J'apporte en plus de tous les documents ci-dessus **mon ancien Passeport, ancienne Carte d'Identité**, si périmée depuis + 2 ans : je fournis 1 copie intégrale d'acte de naissance de - de 3 mois sauf si la ville où je suis né(e) a adhéré au système COMEDEC -> je vérifie : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Renouvellement pour perte ou vol

- J'apporte en plus de tous les documents ci-dessus
 - Déclaration de perte** : je la télécharge et la remplis sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14011.do
 - Déclaration de vol** : je vais à la gendarmerie ou au commissariat
 - Timbres fiscaux** (pour la carte d'identité) : 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés), au bureau de tabac ou au Trésor Public

Qui doit-être présent ?



CONSIGNES pour les MINEURS

- 1 AU DEPÔT : je dois amener mon enfant mineur pour enregistrer la demande de passeport ou de carte d'identité.
- 2 AU RETRAIT : je dois amener mon enfant mineur pour le retrait du passeport uniquement s'il a 12 ans et plus. Dans les autres cas, je peux le retirer sans lui.

CONSIGNES pour les MAJEURS

- 1 AU DEPÔT : je suis présent, je ne peux pas me faire remplacer.
- 2 AU RETRAIT : je suis présent, je ne peux pas me faire remplacer.